

Année scolaire 2024/2025

à La Falaise

Infos
pratiques

Semaine scolaire-type

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Acc. périscolaire matin	7h00 - 8h20	7h00 - 8h20	X	7h00 - 8h20	7h00 - 8h20
Ecole - Matin	8h20 - 11h30	8h20 - 11h30		8h20 - 11h30	8h20 - 11h30
Cantine	11h30 - 13h20	11h30 - 13h20		11h30 - 13h20	11h30 - 13h20
Ecole - Après-midi	13h20 - 16h30	13h20 - 16h30		13h20 - 16h30	13h20 - 16h30
Acc. périscolaire soir	16h30 - 19h00	16h30 - 19h00		16h30 - 19h00	16h30 - 19h00

Facturation

- Les tarifs des différents services périscolaires** : ils ont été révisés par le Conseil municipal lors de sa séance du 4 juin 2024 comme suit :

	Tarifs 2023/2024		Tarifs 2024/2025	
	Repas	4,42 €	4,92 €	4,56 €
	Accueil périscolaire méridien	0,50 €		0,52 €
	Accueil périscolaire matin	2,10 €		2,17 €
	Accueil périscolaire soir	4,20 €		4,33 €
	Retard après 19h	10 € par foyer		10 € par foyer

- Extrait du règlement intérieur « Cantine scolaire (accueil périscolaire méridien) » :**

Article I.3 – Fréquentation

Toute inscription a lieu au forfait hebdomadaire selon la prévision de fréquentation indiquée à l'inscription, quel que soit le nombre de repas effectivement pris dans la semaine.

En cas d'absence (maladie ou autre), il convient d'annuler le(s) repas par mail uniquement simultanément à :

- ✓ cantine@la-falaise.fr (cantine et périscolaire)
- ✓ 0781451d@ac-versailles.fr (école).

en respectant les délais de prévenance suivants :

- Pour le lundi : au plus tard le vendredi avant 8h30
- Pour le mardi : au plus tard le lundi avant 8h30
- Pour le jeudi : au plus tard le mardi avant 8h30
- Pour le vendredi : au plus tard le jeudi avant 8h30

L'annulation par téléphone n'est pas possible.

Article I.4 - Les Absences

a) Maladie, évènements familiaux, cas de force majeure :

En cas d'absence, il convient d'annuler par mail le ou les repas comme indiqué à l'article I.3. Le ou les repas ne seront alors pas facturés(s). Passé le délai susvisé, le prix du ou des repas annulés reste dû.

En cas d'absence d'un minimum de 2 jours de classe consécutifs pour raison de santé, et sous condition d'avoir prévenu par mail comme indiqué à l'article I.3 dès le 1^{er} jour d'absence, un certificat médical original devra être transmis à l'école obligatoirement dans les 7 jours suivant l'absence pour décompter les repas.

- « Accueil périscolaire »**

Toute modification de fréquentation doit être adressée aux 2 mails ci-dessus.

Calendrier scolaire

Vacances scolaires « zone C » - Académie de Versailles Année scolaire 2024 - 2025



Rentrée des élèves :	Lundi 2 septembre 2024
Toussaint 2024 :	du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024
Noël 2024 :	du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025
Hiver 2025 :	du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025
Printemps (Pâques) 2025 :	du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025
Début des vacances d'été :	samedi 5 juillet 2025

Pas de classe le vendredi 30 mai 2025.

Les vacances commencent après les classes pour les élèves qui ont cours le samedi, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Votre avis nous intéresse



Votre enfant fréquente l'accueil de loisirs de La Falaise.

Nous souhaitons avoir votre avis afin d'améliorer la qualité de l'accueil de loisirs et répondre aux besoins des enfants et aux observations des parents.

Nous vous invitons à répondre en scannant le QR code ci-contre :

Date butoir du questionnaire : le 05/07/2024

Merci.

UFCV

ORGANISÉ PAR **UFCV**

Du 19 au 5 Juillet

Enquête

PARENTS

Extrascolaire

ENFANTS

PERISCOLAIRE

Vous êtes parent ou enfant, votre collaboration nous est précieuse !

L'équipe d'animation de votre accueil de loisirs vous invite à remplir son questionnaire.